

2024-05-44 – FINANCES – Ouverture des crédits pour la section d'investissement

Le jeudi vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre à neuf heures, sur convocation du Président en date du douze novembre deux-mille vingt-quatre, s'est réuni 55 rue du Val Vert à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON.

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
3. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG,
4. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex,
5. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
6. M. Gérard RENUCCI, Maire de Frangy,
7. Mme Franca VIVIAND, Maire de Cornier,
8. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,

MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DES COMMUNES :

9. M. Henri CHAUMONTET, Maire de Groisy,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

10. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire de Thonon Agglomération, Vice-présidente CDG,
11. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la CCVT,

MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

12. M. Gilles FRANÇOIS, représentant du SILA

MEMBRE TITULAIRE, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE :

13. -M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2,

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

1. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à Mme BLANC,
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne, ayant donné pouvoir à Mme BOUCLIER,
3. Mme Chantal VANNON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à Mme VIVIAND,
4. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donnée pouvoir à M. PELLICIER
5. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy, ayant donnée pouvoir à M. de MENTHON
6. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier, ayant donné pouvoir à M. EVERAERE

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :

1. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny,
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne,
3. Mme Chantal VANNON, Maire de Marnaz,
4. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc,
5. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
6. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier
7. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains
8. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets,
9. M. Serge BEL, Maire de Messery,
10. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA,
11. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
12. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes,
13. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret
14. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse,
15. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente CA du SDIS 74,
16. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74,
17. M. François ASTORG, Maire d'Annecy

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74,excusé
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74,
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale, excusée.

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 13 + 6 pouvoirs

Votants : 19

2024-05-44-FINANCES – Ouverture des crédits pour la section d'investissement

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment son article L1612-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, explique aux membres du Conseil d'Administration que lorsque le budget primitif du CDG74 n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu du fait que le budget primitif 2025 du CDG74 sera proposé à l'adoption lors de la séance du conseil d'administration du mois de février 2025, et afin de ne pas bloquer les paiements de factures d'investissement en début d'année, Monsieur le Président propose d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024.

Les crédits autorisés se répartiraient comme suit :

Chapitre	Libellé	BP + BS + DM 2024 (hors RAR 2023 inscrits au BP2024)	Ouverture maximale de 25% du budget	Ouverture anticipée des crédits 2025 au BP	Affectation des crédits
20	Immobilisations incorporelles	52.040,00	13.010,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	457.302,53	114.325,63	65.000,00	Matériel informatique et matériel divers
23	Immobilisations en cours	3.091.870,57	772.967,64	0.00	

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Récépissé Préfecture

Le : - 3 DEC. 2024

Certifié exact,
Pour le Président
La Directrice Générale,



Valérie BOUVIER

Pour extrait conforme le 03 décembre 2024,
Le Président du Centre de Gestion de la FPT

Antoine de MENTHON

